



COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE, D'ACTIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS
DE NICE COTE D'AZUR

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 15 février 2022

Le 15 février 2022, à neuf heure trente, le Conseil d'Administration du Comité d'Entraide Sociale d'Actions Culturelles et de Loisirs de Nice Côte d'Azur (C.E.S.A.N.) s'est tenu en visio conférence.

23 membres du Conseil d'Administration étaient présents ou représentés, sur 40 Administrateurs.

Pour le collège « Elus » :

Mme FIX-VARNIER Marie-Christine

Excusé(e)s :

Mme MONIER Françoise

M. BORRE Anthony

M. LEONELLI Pierre-Paul

M. PRADAL Philippe

M. STEPPEL Gérard

Pour le collège « CT » :

Mme BORNE Estelle

M. CAGLIERI Richard

M. COUROUX Bernard

M. FORMA Jean-Claude

M. FRECHOU-DARBES Thierry

M. GRONER Roderick (procuration à Madame PIANI)

M. MAGNANINI Giulio (connecté en cours de séance)

M. MARTELLI Stéphane (connecté en cours de séance)

Mme MICHAUD Joanna (pouvoir à Monsieur MARTELLI)

Mme MORENO Corinne (connectée en cours de séance)

Mme PIANI Laurence

M. ROUX Stéphane (connecté en cours de séance)

M. SABATIER Jean-Yves

M. SINICO Yvan-Battista

Mme WYNCOLL Hélène

Absents/Démissions :

Mme ARANCIO Corinne
Mme COUCHAUX Sandrine *cgt*
Mme COURBY Karen
Mme FABIANI Valérie
Mme FOUCAULT Cynthia
M. JEFFREDO Hugues *cgt*
M. LUCCHETTI Bernard *cgt*
Mme MONNIER Carole
M. POULET Stéphane *cgt*
M. TRIMBOUR Jean-Noël *cgt*
Mme VOREDINI Sandy *cgt*

Pour le collège « Adhérents » :

M. BALDACCHINO Nicolas
Mme BERTIN Sandra
Mme CASTELLANI Françoise
Mme BUFFETRILLE Nathalie
Mme HAIRABEDIAN Véronique
M. HOUBERDON Hervé
M. MANGIAPAN Gérard (procuration à Madame HAIRABEDIAN)
M. TRUGLIO Jean-Michel

Présence de :

Monsieur ARCHIMBAUD, expert comptable.
Monsieur BOSIO, commissaire aux comptes.
Monsieur CIAMOS, directeur.
Monsieur COURANT, directeur adjoint.
Madame POURTIER, adjointe administrative.

ORDRE DU JOUR POINT n°5

Objet : ACTION EXCEPTIONNELLE VOTEE LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2021

Pour rappel, un fonds de réserve pour ajustement des actions selon la situation sanitaire, d'un montant de 423 000 euros, a été inscrit au Budget Prévisionnel 2021 réajusté et voté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration 7 décembre 2020.

Le conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 novembre 2021, avait alors voté les modalités d'une action exceptionnelle sous forme d'attribution d'un carnet de Tickets Culture d'un montant de 80€, 50€ ou 30 €, selon les conditions de ressources des adhérents à jour de leur cotisation au 30 novembre 2021.

En raison de l'information des employeurs Métropole, Ville de Nice et CCAS de la Ville de Nice reçue début décembre 2021, indiquant la volonté de reprendre en régie l'action sociale pour leurs personnels à compter du 1^{er} janvier 2022, associée au versement tardif (fin janvier 2022) du solde de la subvention, cette action n'a pu être mise en œuvre.

Compte tenu de la reprise en régie de l'action sociale, assurer cette prestation exceptionnelle dans les semaines qui viennent, n'apparaît plus comme une action opportune.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'abroger cette action.

A l'issue du vote, 3 abstentions sont exprimées : Monsieur SINICO, Monsieur FRECHOU-DARBES et Monsieur BALDACCHINO.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité l'abrogation de l'action exceptionnelle votée lors du Conseil d'Administration du 19 novembre 2021.

ORDRE DU JOUR POINT n°6

Objet : LETTRE DE MISSION AVOCAT DANS LE CADRE DE CONSEIL DANS LA PHASE DE TRANSITION ENTRE LE CESAN ET LA REPRISE EN REGIE DE L'ACTION SOCIALE PAR LA VILLE DE NICE, LA METROPOLE ET LE CCAS DE LA VILLE DE NICE

La Présidente présente ce document, qui a été joint à la convocation.

Le Conseil d'Administration prend acte de la lettre de mission de l'avocat.

ORDRE DU JOUR POINT n°7

Objet : CHEQUES VACANCES 2021- LITIGE ADHERENT / POSTE

Monsieur Pascal GIMENEZ devait recevoir ses "Chèques Vacances" en juin 2021.

Il a sollicité le CESAN en indiquant qu'il n'avait pas reçu ses « chèques vacances » de juin. Après recherche, nous lui avons montré l'avis de réception avec une signature. L'adhérent nous a indiqué qu'il n'a pas signé cet avis. Monsieur GIMENEZ a porté plainte auprès des services de Police et fait une réclamation auprès de La Poste.